

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

En ces temps incertains, le comité organisateur du XVème festival d'Annecy a mis en place une politique de remboursement claire, décrite ci-dessous :

EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT PAR L'ORGANISATEUR;

Si l'événement se devait d'être annulé par l'organisateur :

La totalité des frais d'inscription* sera remboursé sur la carte de paiement ayant réalisé l'inscription.

** seuls les frais de gestion du site d'inscription (5% du prix de l'inscription avec un minimum de 1€) ne pourront être remboursés.*

EN CAS D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION INDIVIDUELLE PAR LE PARTICIPANT;

Si un participant annule son inscription :

Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur.

Cependant, il est possible de souscrire une assurance individuelle via la plateforme d'inscription. Un remboursement partiel des frais d'inscription pourra être proposé. (cf Conditions Générales de Ventes de l'assurance à souscrire)